

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole (à partir de 20h40), Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen	Pouvoir à David Ros
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
Hervé Dole (jusqu'à 20h40)	Pouvoir à Michèle Viala
Patrick Villette	Pouvoir à Christophe Le Forestier

Absents : 2 (Laurent Rémy et Fatima Zguiouar)

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents à 20h30 : 27
Nombre de votants : 31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Frédéric Henriot est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-64 – INTERCOMMUNALITE – RAPPORT DES MANDATAIRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) NORD ESSONNE POUR L'EXERCICE 2021

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1524-5,

Vu le rapport d'activité 2021 de la SPL Nord Essonne ci-annexé,

Considérant que ce rapport doit être communiqué au Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Prend acte** de la présentation du rapport des mandataires de la société publique locale (SPL) Nord Essonne pour l'exercice 2021.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

30 SEPT 2022
30 SEPT 2022

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

